

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ELU DESIGNE POUR LES QUESTIONS D'INCENDIE & DE SECOURS

AUTORISATIONS POUR LE SPECTACLE DES FLAMMES A LA LUMIERE DE L'ASSOCIATION CONNAISSANCE DE LA MEUSE

La première autorisation a été donnée sous la forme d'un arrêté conjoint des maires de Belrupt et d'Haudainville pour la saison 2026 du spectacle son et lumière – car il s'agit d'une manifestation qui regroupe plus de 1 500 personnes.

La seconde autorisation relèvera uniquement du maire de Belrupt car il s'agit de l'ouverture au public d'un établissement recevant du public et comprenant chapiteaux et tribune, installée sur le territoire communal de Belrupt. Cette autorisation doit être précédée par la visite de la commission de sécurité, le 25 juin, présidée par Madame la Sous Préfète, afin de vérifier que toutes les mesures de sécurité auront bien été prises.

SECURITE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DU MOULIN

Il y a déjà quelques années, la question de la sécurité du stationnement et de la circulation (notamment des enfants) dans la rue du Moulin a fait l'objet d'une réflexion à la suite d'un accident heureusement sans gravité lorsqu'une voiture circulant dans la rue en avait percuté une autre qui était en stationnement.

Cette réflexion avait commencé par la consultation des riverains de la partie la plus resserrée, donc la plus dangereuse, lors d'une réunion organisée par le conseil municipal et avec la participation de 9 conseillers, le 9 juin 2022.

Un compte rendu en avait été fait, discuté par le conseil municipal le 20 septembre 2022.

Ce compte rendu est mis en annexe au présent rapport.

Lors de sa réunion, le conseil avait décidé de commencer à étudier concrètement quelques unes des suggestions issues de la réunion de concertation avec les riverains :

- il y a des problèmes de lisibilité des espaces (stationnement, cheminement piéton notamment)
- faire des essais de différentes propositions émises lors de la réunion de concertation
- hypothèse d'aménager un parking sur la placette Corda pour réduire un peu le stationnement dans la rue du Moulin
- avis favorable pour la technique CVCB (chaussée à voie centrale banalisée), également appelée Chaucidou (chaussée à circulation douce) dans la partie la plus étroite de la rue du Moulin
- arasement du petit talus côté des numéros impairs (mais le risque de déchaussement du mur privé a bloqué ultérieurement cette réflexion spécifique)
- continuer la réflexion

Ce qui a été réalisé :

- toute la rue du Moulin est en zone 30 (mais comme toujours dans ces cas-là, ça ne modifie pas vraiment les comportements dangereux)
- un dossier de demande de subvention a été fait pour aménager la placette Corda – sur sa moitié latérale – en parking (avec un sol non étanche pour permettre l'infiltration des eaux de pluie). La question du maintien de ce projet est posée actuellement
- la visibilité au stop de la rue Corda a été améliorée en supprimant de facto le stationnement trop près (ce qui a été obtenu par le changement de comportement des riverains à la suite de cette

concertation – changement accompagné par la pose provisoire de potelets anti-stationnement)
- échanges avec le CEREMA (établissement public national de conseil pour les questions de voirie notamment) en juillet 2023 : selon eux, le stationnement latéral fait ralentir les véhicules – la technique Chaucidou/CVCB est pertinente sur des lignes droites

Il y a quelques semaines, ce dossier a été reposé par une famille riveraine et le conseil va devoir apporter des éléments de réponse.